

La France des friches

De la ruralité à la féralité

Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot



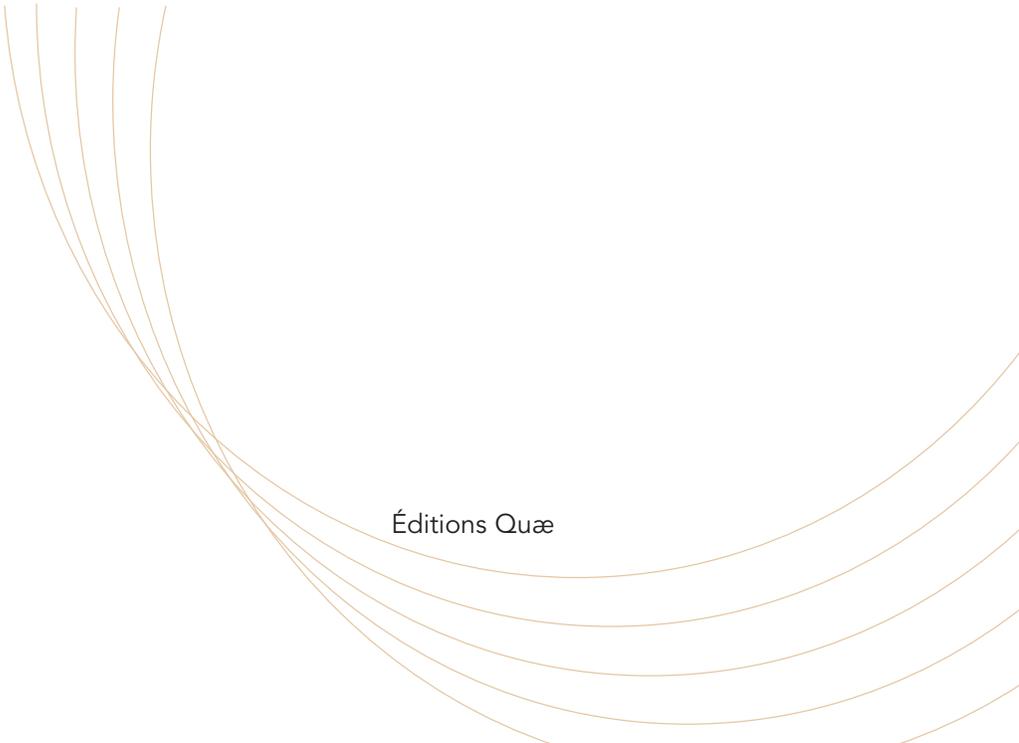
La France des friches

De la ruralité à la féralité

La France des friches

De la ruralité à la féralité

Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot



Éditions Quæ

Collection Matière à débattre et décider

The world's challenge
Feeding 9 billion people
Marion Guillou et Gérard Matheron
2011, 240 p.

Les OGM à l'épreuve des arguments
Sylvie Berthier, Valérie Péan
2011, 224 p.

Pour une alimentation durable
Réflexion stratégique du ALIne
Catherine Esnouf, Marie Russel, Nicolas Bricas
2011, 288 p.

Mieux combattre les marées noires
Michel Girin, Emina Mamaca
2011, 192 p.

Pesticides, agriculture et environnement
Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux
Expertise scientifique collective Inra-Cemagref
2011, 134 p.

Éditions Quæ
RD 10
78026 Versailles Cedex, France
www.quae.com

© Éditions Quæ, 2012
ISBN 978-2-7592-1701-4
ISSN 2115-1229

Le code de la propriété intellectuelle interdit la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants-droit. Le non-respect de cette disposition met en danger l'édition, notamment scientifique, et est sanctionné pénalement. Toute reproduction, même partielle, du présent ouvrage est interdite sans autorisation du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20 rue des Grands-Augustins, Paris 6^e.

Sommaire

Préface, par Raphaël Larrère	1
Remerciements	7
Avant-propos	9
1 - L'histoire de la déprise en France	
La première crise de déprise agricole au Moyen Âge	14
Les temps des guerres et de la peste noire	16
Les espaces incultes de la fin du Moyen Âge à l'époque moderne	17
La période moderne	18
Déprises historiques et déprise moderne	22
La déprise agricole à l'échelle européenne	23
2 - Dynamique forestière et successions	
Principes de base	25
Phases et stades au vu des concepts architecturaux	28
L'impact des grands herbivores sur la dynamique successione	53
3 - Les successions en milieu anthropisé	
Les impacts anthropiques majeurs	58
Le retour des populations animales forestières dans les boisements spontanés	60
Évolution des successions spontanées en milieu alluvial	62
Les successions en milieu montagnard	79
La région méditerranéenne	88
Zone atlantique : le cas de la Bretagne	99
Zone tropicale : l'exemple de la Martinique	103
Conclusion	112
4 - Friches et perceptions sociales	
Le poids du passé : la friche « épouvantail », la friche « horreur sociale »	113
La France des clichés	115
Que disent les sites Internet ?	116
La « fermeture des paysages », une expression qui fait recette	117
L'opinion en sciences humaines et en sciences biologiques	121

L'attitude des gestionnaires de la biodiversité	129
La perception du public par les enquêtes sociologiques	147
Un autre regard sur les espaces incultes	153

**Conclusion - La nature férale,
un espace à apprécier et à protéger**

À quand la troisième révolution culturelle ?	161
Vers la protection intégrale de vastes espaces de nature férale	163
Les friches, espaces en danger	165
Vers une gestion durable	167
Quelques propositions concrètes	168

Postface - <i>Wilderness</i> et nature férale, par Christian Barthod	169
Références bibliographiques	171

Préface

Par Raphaël Larrère

LA FRANCE DES FRICHES EST UN OUVRAGE RICHE ET BIEN DOCUMENTÉ, invitant les lecteurs à poser un nouveau regard sur les espaces qui s'ensauvagent : les parcelles abandonnées par l'agriculture et le pastoralisme, les peuplements forestiers spontanés qui s'y sont installés et ceux qui ne sont plus entretenus. Bien qu'il en soit peu question, on songe aussi aux territoires aménagés pour des entreprises ou des ensembles industriels qui les ont désertés pour investir en d'autres lieux. Ce plaidoyer pour les délaissés, les marges de la mise en valeur, les vieilles forêts encombrées de bois morts, les friches agricoles ou industrielles, etc., aura de quoi enthousiasmer bien des naturalistes et des militants de la protection de la nature, s'ils sont déjà convaincus qu'il faut laisser « la nature reprendre ses droits » là où ont cessé les activités humaines. On peut cependant espérer qu'il invitera aussi les écologues à se passionner un peu plus encore qu'ils ne tendent déjà à le faire pour la dynamique des successions secondaires qui suivent ces abandons et pour les différentes communautés biotiques qui scandent leurs itinéraires incertains. Souhaitons enfin qu'il conduira les gestionnaires d'espaces protégés moins à abandonner leurs efforts pour préserver la diversité biologique caractéristique des milieux ouverts qu'à laisser place au désir de sauvage que ce livre illustre si bien, et à libérer de toute gestion des territoires qu'on laisserait évoluer spontanément.

S'appuyant sur les recherches récentes concernant les successions et la dynamique forestière, les auteurs développent une étude rigoureuse du fonctionnement et des avenir possibles de la grande diversité de milieux qui s'installe quand on cesse d'intervenir par des pratiques agricoles, pastorales ou sylvicoles — cette nature qu'ils qualifient de « férale ». Est associé à cet argumentaire scientifique un discours sensible, qui dit la beauté des friches, des forêts sombres et des ripisylves et fait à diverses reprises l'éloge de l'arbre mort. L'ensemble débouche sur des considérations qui, à contre-courant, critiquent la politique actuelle de protection de la nature, invitent à cesser de lutter systématiquement contre la fermeture des milieux et demandent que l'on fiche la paix aux friches, aux broussailles et aux forêts spontanées.

On peut être scientifique et affirmer ses préférences esthétiques. S'ils ont (en tant que scientifiques) un devoir d'objectivité, les scientifiques ont aussi (en tant que personnes) le droit à la subjectivité et peuvent fort bien, pour peu qu'ils acceptent d'en discuter, faire valoir les valeurs esthétiques ou éthiques auxquelles ils tiennent. À condition, bien entendu, que cette subjectivité soit assumée comme telle et ne soit pas occultée par un discours prétendant à l'objectivité. On ne peut pas reprocher à Annik Schnitzler

et Jean-Claude Génot d'entretenir une confusion entre leurs arguments scientifiques et leur attachement à un type de paysage. C'est explicitement qu'ils disent leur attirance pour les paysages et les milieux qui s'ensauvagent. Ils nous invitent ainsi à apprécier ces espaces abandonnés à leur dynamique naturelle, et décrivent ce que ceux-ci ont de beau, de surprenant et de varié. Aussi cet ouvrage n'est-il pas sans évoquer les thèses du paysagiste Gilles Clément et son *Manifeste du Tiers paysage*¹. Pour Gilles Clément comme pour nos auteurs, notre environnement ne se réduit pas à une dichotomie entre des espaces protégés (comme le sont les parcs nationaux et les réserves naturelles) et des espaces aménagés et exploités. À ces milieux contrôlés par les hommes, s'ajoutent les « terrains délaissés », qu'ils le soient à la campagne (« en lisière des bois, le long des routes et des rivières, dans les recoins oubliés de la culture, là où les machines ne passent pas »²), comme en ville ou en milieu périurbain (terrains vagues, friches industrielles, talus de chemin de fer...). Ces jardins sauvages, végétations que la nature compose spontanément, ont inspiré le paysagiste : « Le mouvement de jardin que je propose s'inspire de la friche qui pousse vers la forêt. Je l'accompagne en la jardinant, j'humanise la friche, je la rends vivable pour les hommes mais avec toutes ses richesses spécifiques. »³ Étroite association d'un savoir écologique et d'un amour de la diversité, de la mouvance, de l'éphémère, et du sauvage, l'œuvre de Gilles Clément invite à découvrir et à apprécier ce qu'il y a de moins spectaculaire et, parfois même, de déplorable aux yeux de bien de nos contemporains. Quant aux « scénographies peu contraignantes » du parc de la Vallée ou du parc André-Citroën, elles laissent place « au seul scénario prévu par la vie : l'imprévisible »⁴.

Mais, à la différence de Gilles Clément lorsqu'il suit la dynamique spontanée de ces végétations de friche mais l'interrompt avant l'installation d'un couvert d'essences forestières, Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot semblent surtout aimer, dans ces parcelles enfrichées, ce qu'elles deviendront bien plus tard : des peuplements forestiers qui suivront leurs destins naturels.

On peut, comme Gilles Clément, être fasciné par les friches dans toute leur diversité ; on peut, comme Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot, aimer les forêts sauvages, les vieux peuplements avec des arbres morts ; on peut avoir, comme c'est mon cas, une tendresse particulière pour les ripisylves, sans pour autant déconsidérer les paysages façonnés par des générations de paysans et de pasteurs. On pourrait ainsi reprocher à Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot un goût trop exclusif pour les paysages fermés, alors que rien n'interdit de partager leur attirance pour les friches et les sombres forêts tout en désirant préserver des paysages ruraux, parce qu'ils représentent à la fois un

1 Clément G., 2003. *Manifeste du Tiers paysage*, édition Sujet-Objet, coll. « L'Autre Fable », 70 p.

2 *Ibid.*

3 Clément G., 1997. *Jardins en mouvement, friches urbaines et mécanismes de la vie*, in B. Lizet et A.E. Wolf (ed), *JATBA*, 39.

4 *Ibid*

patrimoine naturel et culturel. Ce n'est pas parce que l'on voudrait sauver ce qui peut l'être encore des cultures en terrasses, des prés de fauche d'altitude si fleuris en été ou des prés-bois de mélèzes que l'on néglige nécessairement d'apprécier les milieux et les paysages que cet ouvrage glorifie. Certes, beaucoup de gestionnaires de la biodiversité le font, et plus encore les aménageurs et les agents du système d'encadrement de l'agriculture (les auteurs en fournissent bien des exemples dans le quatrième chapitre), mais ce n'est pas systématique, et le désir de sauvage fait son chemin.

En tant que discours scientifique, *La France des friches* offre au lecteur un état de l'art des conceptions actuelles qui concernent les itinéraires suivis par les successions secondaires en dehors de toute intervention humaine, ainsi que la dynamique de peuplements forestiers qui ne seraient soumis qu'à des perturbations naturelles. L'hostilité d'Annik Schnitzler et de Jean-Claude Génot à toutes les formes de lutte contre la fermeture des milieux et leur plaidoyer pour que la nature « reprenne ses droits » ne résulte donc pas, comme on pourrait le croire, d'une certaine fidélité à l'écologie classique (celle qui fut synthétisée par les frères Odum⁵). Leur défense de la naturalité des forêts pourrait certes sembler se référer au concept de climax — cet écosystème stable, en équilibre avec le climat, vers lequel tendrait tout paysage d'où l'homme se serait absenté depuis de très longues années — tel qu'il avait été élaboré par Frederic Edward Clements⁶ et reformulé par Odum. Mais ce serait alors assimiler le point de vue des auteurs sur la naturalité à celui des préservationnistes américains... et la nature férale qui s'installe sur les ruines d'une mise en valeur passée à la *wilderness*, cette nature sans l'homme (qui d'ailleurs n'existe plus depuis longtemps), ces grands espaces des déserts et des forêts du Nouveau Monde. Ce qui les oppose à certains écologues et à la majeure partie des responsables d'espaces naturels ne tient pas à l'expression de deux conceptions différentes de l'écologie ; l'une, qui insisterait sur les équilibres de la nature et l'autre, qui en aurait une conception dynamique. La lecture de cet ouvrage — et en particulier toutes les analyses de successions secondaires qui illustrent le propos — montre qu'il n'en est pas ainsi, et qu'Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot ont parfaitement intégré les développements d'une conception dynamique du fonctionnement des écosystèmes et des paysages. Cela permet de mieux saisir l'origine des divergences entre ces auteurs et ceux qui entendent gérer ou piloter la biodiversité, bref, jardiner la nature. Pour ces derniers, à partir du moment où l'on ne dispose plus d'une référence naturelle (la façon dont fonctionne le climax, cette nature sans l'homme) pour guider l'action ; à partir du moment où l'on intègre l'action humaine dans l'histoire des écosystèmes, on peut s'autoriser à infléchir des trajectoires naturelles pour obtenir un état que l'on juge préférable à la situation actuelle où à ce vers quoi elle tendrait spontanément. « La biodiversité et, d'une manière plus générale, l'organisation des systèmes écologiques [...], écrit ainsi

5 Odum E.P., Odum H.T., 1953. *Fundamentals of ecology*, Philadelphia, Saunders, 384 p.

6 Clements F.E., 1916. *Plant succession: an analysis of the development of vegetation*, Carnegie Inst. of Washington Pub., 242, 512 p.

Patrick Blandin, peut être librement choisie : la nature ne s'imposant pas, il va falloir la désirer. »⁷ C'est un point de vue que contestent Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot. À l'origine de cette divergence existent deux conceptions différentes de ce qui distingue la nature de l'artifice. Selon nos auteurs, il y a artificialisation dès qu'il y a une intervention technique de l'homme. La nature n'est authentique que lorsqu'elle ne dépend pas de lui et qu'il n'a aucune prise sur elle (ou si peu). Quant au domaine de l'artifice, il comprend non seulement les objets techniques et les infrastructures que construisent et dont s'entourent les sociétés humaines, mais aussi tous les objets naturels et les milieux qui ont été plus ou moins instrumentalisés : les prairies pâturées, les champs cultivés, les forêts soumises à diverses pratiques sylvicoles... et même les espaces dits « naturels » dès qu'ils sont protégés, gérés et contrôlés car, comme l'a écrit Jean-Claude Génot dans un précédent ouvrage, « gérer la nature, c'est forcément la dénaturer »⁸. Le monde est divisé en deux domaines bien distincts : la nature que l'on apprécie et l'artifice que l'on déplore, surtout s'il est utilisé au nom de la conservation de la nature. Pour les gestionnaires de la biodiversité, la nature et l'artifice constituent deux pôles entre lesquels se situent pratiquement tous les objets et tous les milieux qui nous environnent. Il n'y a pas deux domaines distincts, mais un continuum selon différents degrés d'artificialisation. Nous vivons entourés de milieux hybrides qui sont des productions conjointes des activités humaines et des processus naturels. Plus les activités humaines ont respecté les processus naturels (et en particulier lorsque l'on s'est contenté de les piloter⁹), et plus on se rapproche de cette nature avec laquelle il a bien fallu composer ; inversement, plus on a négligé les contextes et les processus naturels, et plus on s'oriente en direction de l'artifice. Le tout est de décider où placer le curseur et, dans les espaces protégés, il est logique qu'il soit placé au plus près du naturel — soit en utilisant des techniques de pilotage, soit par l'absence de toute intervention technique sur certains espaces et milieux. C'est pourquoi il est possible de rejoindre Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot dans la façon dont ils épinglent les gesticulations écologiques auxquelles se livrent trop souvent les militants de la protection de la nature et les gestionnaires d'espaces protégés, tout en ne partageant pas leur hostilité aux opérations de génie écologique et de restauration de milieux... même celles qui ont pour objectif d'entraver la fermeture du paysage dans des régions où les friches ont le vent en poupe, et où les derniers espaces ouverts sont menacés. Mais il est vrai que l'enjeu de cet ouvrage est moins, comme en témoigne le sous-titre, la gestion des espaces protégés (cœurs de parcs, réserves naturelles) que la transition de la nature rurale à la nature férale.

7 Blandin P., 2009. *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*, coll. « Sciences en questions », Versailles, Quæ, p. 70.

8 Génot J.-C., 2003. *Quelle éthique pour la nature ?* Aix-en-Provence, Édisud, p. 10.

9 Comme l'a d'ailleurs remarqué Jean-Claude Génot : « La nature réellement incontrôlée se rencontre dans les réserves intégrales [...] et dans tous les autres secteurs en régénération naturelle. Elle se développe partout où l'homme ne fait que "piloter" la nature et non la maîtriser. Le "pilotage" consistant à travailler avec la nature et non pas contre. » (*ibid.*, p. 70)

Dans ce domaine, on peut néanmoins reprocher à Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot de passer d'une défense scientifique et sensible des friches — tout à fait justifiée et convaincante —, des successions et des forêts qui ne sont plus soumises à des pratiques sylvicoles, à la mise en scène d'une opposition frontale entre ceux qui luttent contre l'ensauvagement et ceux qui, comme eux, l'appellent de leur vœux ; entre ceux qui, par passion pour les milieux ouverts, seraient tous hostiles aux friches et ne saisiraient pas l'intérêt de disposer d'espaces en dynamique naturelle, et ceux qui invitent à laisser systématiquement les successions secondaires se développer librement et à s'émerveiller des surprises que ces processus naturels ne manqueraient pas de nous offrir. Pourquoi faudrait-il obligatoirement choisir l'un ou l'autre ? Pourquoi ne pas opter pour l'un et l'autre ? Comme s'il n'était pas cohérent de vouloir, en certains lieux, lutter contre la fermeture du paysage et dans d'autres circonstances — ou en d'autres lieux — laisser les milieux évoluer librement et adopter le point de vue d'Annik Schnitzler et de Jean-Claude Génot ? Si l'on admet que la protection se justifie par la menace qui pèse sur certains écosystèmes ou sur certaines espèces, ne devrait-on pouvoir s'entendre pour préserver des milieux et des paysages ouverts entretenus par des pratiques agricoles ou pastorales lorsqu'ils sont menacés par l'ampleur de la déprise agricole, au même titre que des milieux redevenus sauvages et des forêts à fort degré de naturalité lorsqu'ils sont menacés par des projets d'aménagement ? On pourrait alors engager, dans chaque petite région ou au niveau de chaque parc national ou de chaque parc naturel régional, un débat pour déterminer la place à laisser au sauvage. Est-il inconcevable que, par la confrontation des points de vue et des arguments, se dégagent des accords ? Par quelles procédures parvenir à décider où l'on persisterait à lutter contre la fermeture des milieux, où l'on tenterait de restaurer des milieux dégradés et où on laisserait, à l'inverse, les choses aller à leur cours naturel — que ce soit dans des réserves biologiques intégrales, véritables « laboratoires vivants de reconquête du sauvage », ou simplement en protégeant les milieux concernés de tout équipement, de toute activité de prélèvement et d'une fréquentation trop intense ?

Certes, il faut préserver le sauvage, et nos auteurs sont bien fondés à le rappeler. Non seulement pour disposer d'espaces d'une nature spontanée et imprévisible, mais aussi comme l'écrivit Henry David Thoreau pour préserver le sauvage qui est en nous, pour cultiver cette aspiration à la liberté qui est commune à tous les êtres vivants et donc aux hommes¹⁰ ? Henry David Thoreau ne se contenta pas d'écrire *Walden ou la vie dans les bois*¹¹, qui fit de lui l'un des inspirateurs des environmentalistes américains de John Muir à Aldo Leopold : il prit vigoureusement la défense des Indiens et, pour clamer son hostilité à l'esclavage et à la guerre que les États-Unis avaient engagée contre le Mexique,

10 Thoreau H.D., 1862 *Walking*. Cet ouvrage (dont Thoreau fera des lectures pendant 10 ans) sera édité après sa mort. Il a été repris dans J.B. Callicott et M.P. Nelson (éd.), *The great new wilderness debate*, University of New Georgia Press, 1998, p. 39.

11 Thoreau H.D., 1845. *Walden ou la vie dans les bois*, éd. fr. Paris, Gallimard, 1990, 332 p.

écrit *La désobéissance civile*¹². Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot, qui entendent s'inscrire dans la continuité de Thoreau (et d'Aldo Leopold), citent aussi un auteur contemporain qui « fait un parallèle entre la perte de nature sauvage face à une société qui veut mettre en valeur tous les territoires et notre perte de liberté face à un monde qui glorifie la concurrence [...] : “S’il est des socialisations nécessaires à l’orientation culturelle de chacun, il paraît nécessaire de ne pas se laisser parfaitement domestiquer de bout en bout : conserver sa part de broussailles, de solitude créatrice, de dissidence.”¹³ Face à la réduction de la liberté de l’homme en matière de créativité, de choix culturel hors des cadres de références et de réflexions innovantes, l’auteur appelle de ses vœux des espaces laissés en libre évolution. »

Dénoncer la domination des hommes sur la nature ne conduit-il pas ainsi à réprouver la domination dans les rapports humains ? Lorsque Gilles Clément parle de « tiers paysage », il fait référence au pamphlet de Sieyès en 1789, *Qu'est-ce que le tiers état ?* Mais il précise que ce tiers paysage, à la différence du tiers état, n'a pas vocation à chasser les privilégiés pour prendre le pouvoir. Au contraire, le tiers paysage, dit Clément, est un « espace n'exprimant ni le pouvoir ni la soumission au pouvoir »¹⁴. Est-il exclu de voir dans la façon dont Annik Schnitzler et Jean-Claude Génot plaident pour le sauvage l'expression d'un certain anarchisme qui les situerait dans la filiation d'Élisée Reclus¹⁵ ?

12 Thoreau H.D., 1849. *La désobéissance civile*, éd. fr. Paris, Mille et Une Nuits, 1996, n° 114. Ce livre fut originellement intitulé *Resistance to civil government (Résistance au gouvernement civil)*.

13 Rhodolphe Christin, 2007, *Dissidence de la broussaille*, Atelier de création libertaire.

14 Clément G., *Manifeste du Tiers Paysage*, p. 13.

15 Vincent J.-D., 2010. *Élisée Reclus géographe, anarchiste, écologiste*, éditions Robert Laffont, 424 p.

Remerciements

NOS REMERCIEMENTS vont à de nombreux collègues et amis qui nous ont aidés par des discussions constructives, la lecture des textes ou la documentation :

Pierre Athanaze, Damien Aumaitre, Christian Barthod, Corinne Beck, Farid Benhamou, Gilles Bonin, Jean-Paul Bravard, Christian Brunel, François Chifflet, Bernard Clément, Loïc Coat, Gilbert Cochet, Éric Coulet, Bernard Doche, Denis Doublet, Thierry Dutoit, Gerald Duyayon, Roger Estève, Jean-Pierre Fiard, Pierre Frapa, Emmanuèle Gautier, Olivier Gilg, Laurent Gode, Franz Höchtl, Raphaël Larrère, Philippe Lebreton, Bernard Leclercq, Frédéric Médail, Emmanuel Menoni, Claude Michel, Thierry Mougey, Christian Nappée, Éric Nicolini, Christophe Panaïotis, Denis Pelissier, Hervé Piégay, Bernard Prévosto, François Ramade, Hervé Richard et Régis Vianet.

Ils s'adressent aussi à ceux qui nous ont procuré des photos : Samuel Audinot, Sylvain Cordier, Yves Muller, Emmanuèle Gautier et Hervé Piégay.

Les deux auteurs adressent leurs plus vifs remerciements à **Benoît Dodelin**, docteur en écologie et entomologiste professionnel, impliqué dans de nombreux inventaires entomologistes de forêts en évolution naturelle, et **Michel Vennetier**, chercheur en écologie forestière à Irstea (ex-Cemagref), spécialisé notamment dans les recherches sur les écosystèmes forestiers méditerranéens, pour leurs contributions à deux chapitres du livre. Benoît Dodelin a contribué à tous les aspects concernant la faune et la fonge saproxylique ; Michel Vennetier s'est particulièrement impliqué dans la rédaction des parties développant l'écologie des forêts méditerranéens et martiniquaises.

Avant-propos

QU'ENTEND-ON PAR « FRICHES » ET AUTRES « ESPACES INCULTES » ? La friche fait suite à l'abandon cultural. Elle conduit le plus souvent au boisement spontané (l'« accru » pour les forestiers). C'est un état cultural délaissé durable sans prévision de remise en valeur pour une longue période. À ne pas confondre avec la jachère qui n'est qu'un temps provisoire de repos pour le sol. Les espaces incultes englobent la friche, mais également les landes atlantiques et montagnardes, les maquis méditerranéens, ainsi que tous les sites en marge des espaces exploités (espaces de cultures temporaires ou itinérantes, clairières pastorales, marais inexploités). Ces zones sans statut précis sont qualifiées de « terres du sauvage de proximité » par les anthropologues, de « zones de l'entre-deux » ou d'« *incultum* » par les historiens (Charbonnier *et al.*, 2007).

Les espaces en marge, souvent collectifs, servaient traditionnellement de ressources complémentaires aux espaces agricoles : ils pouvaient être fauchés régulièrement (cas des landes bretonnes, fauchées tous les 5 ans), exploités pour le pâturage (et donc brûlés), pour la coupe de bois (buis par exemple en zone méditerranéenne). Abandonnés en raison de crises socio-économiques, ils évoluent spontanément vers d'autres écosystèmes, le plus souvent boisés, sauf dans certaines situations contraignantes : climats atlantiques très humides associés à sols très acides et faiblement minéralisés, climats méditerranéens associés à sols minces par exemple. Dans ce cas, l'évolution vers les stades arborés est incertaine et en tout cas très lente. Certaines perturbations peuvent aussi intervenir pour maintenir un état non boisé, comme des feux récurrents. Enfin, les marais, qu'ils soient exploités ou non, restent des milieux ouverts, sauf s'ils ont été drainés. Les espaces incultes abandonnés par l'homme, si nombreux en France, revêtent donc une grande variété d'écosystèmes en fonction des conditions naturelles et des impacts anthropiques.

Les recherches paléoenvironnementales, archéologiques et historiques démontrent que les périodes d'avancée forestière et d'extension de l'inculte ont eu lieu à cinq reprises de manière marquée depuis trois millénaires. Elles ont en général été provoquées par des crises sociétales, elles-mêmes associées, dans une certaine mesure, à un déterminisme climatique.

Du point de vue strictement biologique, ces avancées forestières correspondent à un processus d'une grande complexité : la succession. Il s'agit d'un processus de la dynamique forestière où la forêt avance par étapes à partir d'espaces ouverts, jusqu'à la reconstitution d'un écosystème forestier mature en équilibre dynamique avec les conditions écologiques du moment. L'état de maturité nécessite toutefois un minimum d'espace vital et quelques siècles, surtout en cas de contraintes de sol trop fortes ou de perturbations naturelles trop récurrentes. Ces successions font donc partie des cycles naturels de la forêt, et elles ont eu lieu de nombreuses fois depuis le début de l'Holocène, à la suite de modifications climatiques engendrant des événements de grande ampleur (feux, tempêtes, inondations, périodes

de gel prolongé). La reconstruction forestière est immédiate, mais met des siècles à atteindre à nouveau un équilibre dynamique proche (mais jamais identique) de l'état de maturité précédent.

À la différence des successions naturelles, les successions issues de déprises s'enclenchent parfois des centaines d'années après la déforestation. Elles se produisent dans un environnement humanisé, qui influence directement et indirectement leur évolution. Leur destinée à long terme est en général peu connue car lorsque la forêt reprend ses droits, l'homme intervient à nouveau, pour l'exploiter ou restaurer des espaces ouverts.

Les successions d'origine anthropique sont riches d'enseignements pour la science, et cela, les chercheurs l'ont bien compris : les successions constituent en effet une thématique majeure des sciences de l'écologie à l'échelle internationale depuis plus de 100 ans ! Dans les espaces abandonnés depuis plus d'un siècle en France, les stades de succession ont fait aussi l'objet d'une grande quantité d'observations de la part de naturalistes de terrain (avifaune, botanique), d'agents forestiers ou de spécialistes de la grande faune. Dans d'autres domaines (géographie humaine, histoire, archéologie, sciences paléo-environnementales ou sciences sociales), les contributions sont également très nombreuses.

Alors, pourquoi écrire un ouvrage sur un tel sujet ? Pour une raison fort simple : en dehors de cette sphère étroite des sciences fondamentales, la nature évoluant librement n'est guère prise en compte dans nos sociétés — en France et ailleurs —, que ce soit par les élus, les médias, les aménageurs du territoire, les gestionnaires d'espaces naturels, et même les scientifiques se préoccupant de la conservation de la nature.

Il est vrai que la friche, conséquence de la déprise agricole, est dotée d'une charge émotionnelle fortement négative. Les paysages en déshérence sont souvent associés au malheur des hommes. Maintes fois dans le passé, en effet, les paysans ont dû quitter leurs territoires parce qu'il fallait survivre ailleurs, parce qu'ils devaient s'engager dans la guerre, parce qu'ils fuyaient les épidémies. Ou ils sont morts sur place, victimes de meurtres, de famines ou de maladies. La nature a alors repris le dessus, recouvrant de sa végétation toute trace d'activité humaine. Cette nature ne plaît pas parce qu'elle est désordonnée et foisonnante, déshumanisée et non valorisée, parce qu'on l'a associée, en France depuis la révolution de 1789, à des sociétés paysannes incultes, enclavées, peu enclines à innover. Elle n'apporte, encore aujourd'hui, aucune image de marque aux paysages des sociétés occidentales dont l'idéal est le profit, l'innovation et le dynamisme actif. La friche, c'est le résultat d'un abandon social, un espace qui se vide de ses hommes. Ni sauvages ni domestiques, les friches et autres espaces incultes sont presque unanimement accusés de fermer les paysages, d'éliminer des espèces, de banaliser des habitats d'un haut « intérêt patrimonial ». Dans les espaces protégés français, pâturages contrôlés, pelles mécaniques, étrépages ou feux deviennent les outils concrets de lutte contre cette végétation mal normalisée. En dehors de ces petites surfaces, les paysages enrichis de France pourraient bien être éliminés radicalement et rapidement pour des nouveaux usages alors très intensifs de cultures. Ces projets vont détruire, sans que personne ne s'en émeuve, toutes les formes de vie sauvage qui s'y sont développées, et tous les processus spontanés en cours.

Que ces espaces ensauvagés ne soient pas pris davantage en considération à l'heure où la nature fait l'objet de protections multiples et où les réflexions avancent sur la gestion durable des territoires est plutôt surprenant. Certes, les successions qui démarrent après les usages anthropiques ne répondent pas aux critères de *wilderness* définis par les auteurs américains (Callicott et Nelson, 1998). Elles éliminent aussi les cortèges d'espèces inféodées aux espaces ouverts traditionnels, qui deviennent si rares de nos jours. Les espèces qui s'intègrent dans les successions n'ont pas non plus toujours une grande valeur économique. Cette nature spontanée pourrait être assimilée à un espace « féral » (Marris, 2009). La féralité a été définie par les zoologistes pour les animaux domestiques retournés à l'état sauvage, puis par les botanistes pour les plantes échappées des cultures et naturalisées. Les paysages en déshérence, évoluant spontanément tout en conservant les empreintes de leur passé cultural, procèdent bien de la même logique. La nature férale continuera à dépendre des usages présents et de ceux à venir, en fonction de la matrice paysagère dans laquelle elle s'insère, des surfaces qu'elle occupe, et du temps de liberté qu'on lui octroiera. Cette nature ne reviendra pas à celle qui prévaudrait si l'homme n'avait pas détruit les écosystèmes originels. Mais si ces espaces ne sont pas utilisés durant des siècles et s'ils sont bien protégés, ils pourront acquérir un état de maturité fonctionnelle sans l'aide de personne, par les voies universelles de la sylvigénèse, en intégrant d'autres plantes et d'autres espèces que celles des forêts anciennes bien préservées. Et durant tout le temps de la maturation, cette nature-là nous offrira de multiples possibilités d'accumulation de données et de réflexions philosophiques. En dehors de ces espaces protégés, la nature férale pourrait aussi être utilisée pour les ressources qu'elle offre, mais alors de façon rationnelle et respectueuse de ses qualités intrinsèques. Précisons que par « protection », nous entendons une nature totalement spontanée, non entravée dans son évolution jusqu'à la fin de la succession. Lorsqu'elle est activement maintenue à un stade donné dans les espaces protégés, pour un habitat ou une espèce emblématique, la nature férale rentre dans une autre catégorie de gestion (gestion dite « conservatoire ») qui n'est pas traitée ici.

Par des éclairages nouveaux et pluridisciplinaires, ce livre entend donc ouvrir certains débats parmi les protecteurs de la nature et les personnes impliquées dans la gestion des territoires en France, ainsi que des chercheurs en sciences biologiques ou humaines. Nous évoquerons en première partie, assez brièvement, l'histoire des grandes périodes de déprise, de la protohistoire à l'époque contemporaine. Les deuxième et troisième parties seront consacrées aux acquis des sciences biologiques dans la compréhension des successions naturelles et anthropiques, sans toutefois viser à l'exhaustivité. Le quatrième chapitre abordera les aspects sociétaux liés aux espaces incultes afin de comprendre pourquoi les espaces incultes sont restés à la périphérie de la biologie de la conservation jusqu'à nos jours. Enfin, la conclusion reprendra l'ensemble de la problématique sur une base large alliant philosophie et sciences, afin de proposer des solutions concrètes pour la protection des friches et autres espaces incultes, essentiellement pour la France.

